



Doc. 13651  
26 janvier 2015

## La situation humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées ukrainiens

### Amendement<sup>1</sup> n° 23

Dans le projet de résolution, paragraphe 5, remplacer la première phrase par la phrase suivante :

« Les accords de Minsk des 5 et 19 septembre 2014 et l'amélioration relative de la sécurité ont donné lieu au retour de près de 50 000 personnes dans les zones contrôlées par le Gouvernement ukrainien. »

#### *Note explicative*

L'amendement proposé ici est purement technique et vise uniquement à donner l'intitulé exact des documents signés par les parties concernées à Minsk, en septembre 2014.

#### *Déposé par:*

ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC  
CHOPE Christopher, Royaume-Uni, CE  
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC  
L'OVOCHKINA Yuliya, Ukraine, CE  
LABAZIUK Serhiy, Ukraine, NI  
LOGVYNSKYI Georgii, Ukraine, NI  
MULARCZYK Arkadiusz, Pologne, CE  
SELVİ Ömer, Turquie, CE  
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC  
SOTNYK Olena, Ukraine, NI  
TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE  
UNGURYAN Pavlo, Ukraine, NI  
VLASENKO Sergiy, Ukraine, NI

---

1. 2015 - Première partie de session

